

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 29/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**29 mai 2024**

**Présidence :** Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, René WAGNER

**Mandat de procuration :** Fabrice BOYER à René WAGNER, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

**Absents :** Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Rémi VUILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry MERCIER

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie PERISSE

Membres présents.....22

Absents ayant donné mandat de procuration.....3

Absents.....5

Votants.....25

#### **Délibération 2024 037**

#### **MOBILITE**

**Lancement du marché pour l'achat d'abris individuels sécurisés à vélos**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	3	25	0	0	0

Le PETR du Pays du Lunévillois est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2018. Dans ce cadre, il met en œuvre des solutions de mobilités pour faciliter les déplacements des habitants et diminuer l'impact carbone sur le territoire.

Depuis fin 2023, le Pays du Lunévillois est doté d'un schéma directeur cyclable qui définit, à horizon 2038, des tracés dits structurants et principaux. Le schéma prévoit également les services associés à la pratique du vélo tels qu'un service d'abris vélos sécurisés implantés dans des lieux stratégiques et favorisant l'intermodalité.

C'est pourquoi, la commission consultative de la mobilité du PETR propose d'acquérir, à titre expérimental, 60 abris vélos individuels et sécurisés répartis sur 13 communes du territoire sur des points permettant de pratiquer l'intermodalité (vélo-bus, vélo-covoiturage, vélo-train, ...).

Il s'agit, dans un premier temps, d'une expérimentation qui pourra être poursuivie dans les années à venir.

Les abris vélos en acquisition feront l'objet d'une immobilisation comptable avec une durée d'amortissement proposée de 7 ans.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition d'abris vélos individualisés individuels sécurisés
- AUTORISE le président du PETR à lancer la procédure d'un marché adapté
- AUTORISE le président à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- VALIDE la durée d'amortissement de 7 ans pour les abris vélos,
- AUTORISE le président à demander les subventions liées à cet investissement
- DIT que les crédits sont prévus au budget annexe de la mobilité 2024 ou suivants du PETR

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 7 juin 2024  
Philippe DANIEL,  
Président.

